

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
Séance du 03 octobre 2024

---ooOoo---

Le trois octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 27 septembre deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Henri REYNOUD, Vice-Président.

Etai^{ent} présents : Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président, Mesdames Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Yolande NADALIN Marine CAMOUS, Marie-France NEEL et Roseline CAMPIONI.

Absents excusés : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président et Marie-Pierre CALLET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri REYNOUD, Vice-président

N° 2024/10/03/02 - OBJET : Devis animation musicale dans le cadre du repas des aînés du 10 décembre 2024.

Rapporteur : Monsieur Henri REYNOUD, Vice-Président du C.C.A.S.

Monsieur le Rapporteur présente à l'assemblée un devis de Audrey ALMOGRAVA Productions, prestataire, (N° SIRET 91779855500012) pour tant sur une animation musicale le 10 décembre 2024, entre 12h00 et 17h30, dans le cadre du repas des aînés organisé par la commune.

Ce devis est d'un montant de 650 € TTC.

Monsieur le Rapporteur indique qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition.

Sur proposition du rapporteur, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte le devis de Audrey ALMOGRAVA Productions, prestataire d'un montant de 650€ TTC tel que présenté **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Délibération exécutoire par sa publication

et sa transmission à la sous-Préfecture le : 09/10/2024

Publication sur le site internet de la
Commune le : 09/10/2024.

Le Président,

Le secrétaire,

Henri REYNOUD



Jean-Christophe CARRÉ





BORDEREAU D'ENVOI

Mairie de Maussane les Alpilles
 Service : Administration générale
 Madame Noémie GINOUX
 Tel : 04.90.54.54.37
transmissionactes@maussanelesalpilles.fr



Liste des pièces adressées le 09 oct. 2024

Madame la Sous-Préfète d'Arles

DEP-

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
CCAS Devis animation musicale dans le cadre du repas des aînés		03/10/2024

ACTE NON SOUMIS A OBLIGATION DE TRANSMISSION

Fait à Maussane les Alpilles.

ACCUSE DE RECEPTION :
 Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :